RAPPORT ANNUEL

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

1990-1991

FRESHWATER FISH MARKETING CORPORATION
1199 Plessis Road
Winnipeg, Manitoba, Canada R2C 3L4

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE
1199 chemin Plessis
Winnipeg, Manitoba, Canada R2C 3L4

(204) 949-6600 Telex 07-57169

Canada

RAPPORT ANNUEL

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

1990-1991

92-02118/

Publié par:

Direction générale des communications
Ministère des Pêches et des Océans
Ottawa (Ontario)
KIA OE6

MPO\4632

©Ministre des Approvisionnements
et Services Canada I99I

No. de cat. CC I9I-I99IF

ISBN 0-662-97072-I

"This publication is also available
in English under the following
title: ANNUAL REPORT - FRESHWATER
FISH MARKETING CORPORATION 1990 - 1991"

Pensez à recycler!

Think Recycling!

Imprimé sur du papier recyclé

Printed on recycled paper

Le 31 juillet 1991

L'honorable John C. Crosbie, C.P., député
Ministre des Pêches et des Océans
Ottawa (Ontario)
K1A 0E6

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter ci-joint le rapport annuel de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce pour l'exercice financier terminé le 30 avril 1991.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre plus haute considération.

Le président du Conseil d'administration,

Maurice Blanchard

Maurice Blanchard

FRESHWATER FISH MARKETING CORPORATION
1199 Plessis Road
Winnipeg, Manitoba, Canada R2C 3L4

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE
1199 chemin Plessis
Winnipeg, Manitoba, Canada R2C 3L4

(204) 949-6600 Telex 07-57169

Canada

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE
RAPPORT ANNUEL 1991

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Dirigeants de l'Office	1
Rapport du président	2
Mandat et objectifs	3
Rapports sur les principales espèces	4
Tableau récapitulatif des cinq dernières années	6
Rapport du vérificateur	8
Bilan	10
État des résultats et des bénéfices non répartis	11
Évolution de la situation financière	12
Notes afférentes aux états financiers	13

DIRIGEANTS DE L'OFFICE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Maurice Blanchard, président du conseil
Tom Dunn, président-directeur général
Peter D. Allen
Claudette Bourrier
Ray Fleming
Ed Isfeld
Jesse Klassen
William Monkman
David N.S. McArthur
Lenora Midgett
Douglas J. Sayers

COMITÉ CONSULTATIF

Robert Kristjanson, président
Alex Bickel
Annie Bird
Gordon Caudron
William R. Cordell
Raymond Dupres
Bessie Irvine
Helgi Jones
Jane Mayo
William Quequish
Phillip Tinker
Joe Tsannie
Garnet Kjartanson
Don Wright

ADMINISTRATEURS

Tom Dunn	- président-directeur général
Peter R. Smith	- vice-président, commercialisation
Gerald McCurley	- vice-président, production
Bruce Popko	- gestionnaire, opérations sur le terrain
Gabriella Bradics	- contrôleur

RAPPORT DU PRÉSIDENT

En 1990-1991, les ventes et les profits se sont légèrement raffermis par rapport à l'année précédente, en raison surtout du lent renforcement des marchés du poisson et des fruits de mer. Les résultats ont subi l'influence négative d'une chute de production du doré jaune, du doré noir et du grand brochet qui a donné lieu à des pénuries de produits et à des pertes de ventes. De plus, l'effet de volumes de production beaucoup plus faibles absorbant les frais fixes des usines de transformation a nuit aux profits.

La baisse des prises s'est produite au printemps, en automne et en hiver et a semblé être due principalement à la température. L'Office déploiera tous les efforts possibles pour accroître la production en 1991-1992.

MANDAT ET OBJECTIFS

L'Office a été créé en 1969 en vertu de la Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce aux fins de la commercialisation du poisson et des produits du poisson : "l'Office a le droit exclusif de procéder à la commercialisation, à l'achat et à la vente du poisson dans le commerce interprovinciale et le commerce d'exportation; il exerce ce droit, soit par lui-même, soit par ses mandataires en vue de :

a) commercialiser le poisson d'une façon ordonnée;
b) augmenter le revenu des pêcheurs; et
c) ouvrir les marchés internationaux au poisson et accroître le commerce interprovinciale et le commerce d'exportation du poisson."

La participation des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de l'Ontario et des Territoires du Nord-Ouest a été établie en accord avec le gouvernement du Canada.

L'Office est une société de la Couronne qui figure à l'annexe III, partie I de la Loi sur la gestion des finances publiques. Il est tenu de mener ses activités en autonomie sans crédit du Parlement.

L'objectif central de l'Office est de fournir les revenus les plus élevés possibles à l'ensemble des pêcheurs commerciaux à partir de leur production de poisson, et toutes ses activités concourent à ce résultat. L'Office se tient au courant des répercussions sociales de ses interventions, mais il ne supportera pas les éléments de coûts qui peuvent être attribués directement à la prise en ligne de compte de ces considérations sociales.

Si un ministère ou un organisme du gouvernement provincial ou fédéral décide d'imposer des considérations sociales aux activités de l'Office dans le but d'atteindre des objectifs qui s'écartent de la fourniture des revenus les plus élevés possible aux pêcheurs, ce ministère ou cet organisme devra supporter les coûts rattachés à cette intervention.

RAPPORTS SUR LES PRINCIPALES ESPÈCES

Corégone

La production et la demande de corégone ont été bien équilibrées en 1990-1991. Les stocks en inventaires ont été suffisants la majeure partie de l'année, et le programme de réduction volontaire en place en 1990-1991 sera éliminé en 1991-1992. Les prix de vente sont demeurés stables tout au long de l'année.

Doré jaune

Après plusieurs années de niveaux de production élévés, plus hauts que souhaitable, et en raison du besoin subséquent de stimulants commerciaux spéciaux, les prises ont baissé de 20 % en 1990-1991. Ceci, allié à un rendement constant des ventes, les prix ont pu se raffermir, mais dans l'ensemble, la faible disponibilité a été négative.

Doré noir

Après trois années de débarquements records, 1990-1991 a vu une réduction de 20 % des livraisons. Alliée à des ventes stables, elle a entraîné des pénuries de produits vers la fin de l'année.

Grand brochet

La production de cette espèce a baissé de 25 % par rapport à l'année précédente, ce qui a donné lieu à des pénuries.

Touladi

En 1990-1991, il y a eu un bon équilibre entre la production et les besoins du marché, les stocks de fin d'année étant à des niveaux souhaitables. Les perspectives pour cette espèce continuent d'être assombries par les stocks trop élevés de saumon, tant d'élevage que sauvage, et les bas prix qui en résultent.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
(MILLIONS DE $)

	Exercice financier clos le 30 avril 1987	1988	1989	1990	1991
VENTES	58.6	58.1	55.1	49.4	52.1
REVENU NET AVANT PAIEMENTS FINALS	14.0	16.2	8.3	2.0	2.2
PAIEMENTS INITIAUX AU PÊCHEURS	22.6	26.5	28.7	25.0	21.1
REVENU NET PLUS PAIEMENTS INITIAUX AUX PÊCHEURS	36.6	42.7	37.0	27.0	23.3
COMPTES DÉBITEURS - COMMERCE	4.8	5.9	6.2	6.1	5.0
STOCKS - PRODUITS FINIS	5.4	8.9	11.4	10.5	1.3
STOCKS - MATÉRIEL ET ARTICLES D'EMBALLAGE	1.0	1.2	1.3	1.5	1.2
IMMOBILISATIONS - VALEUR COMPTABLE NETTE	6.7	6.8	8.0	8.8	9.2
PRÊTS DU GOUVERNEMENT DU CANADA	.9	2.0	14.0	21.0	9.9
BÉNÉFICES NON RÉPARTIS	2.2	2.7	3.0	3.3	3.6

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES
DÉBARQUEMENTS EN POIDS ENTIER
(MILLIONS DE LIVRES)

	Exercice financier clos le 30 avril 1987	1988	1989	1990	1991
CORÉGONE	17.7	15.1	16.4	13.6	13.5
DORÉ JAUNE	9.6	8.1	10.2	10.9	8.7
DORÉ NOIR	3.1	6.1	6.1	5.9	4.8
GRAND BROCHET	7.7	8.7	8.1	7.3	5.5
TOULADI	1.6	1.4	1.7	1.6	.9
CISCO DE LAC	.8	.6	.5	.2	.2
OMBLE CHEVALIER	.1	.1	.1	.2	.2
MEUNIER	2.9	4.1	2.2	3.4	2.1
CARPE	1.3	1.1	.9	.7	1.5
TOUS LES AUTRES	.7	.9	1.6	1.7	1.5
TOTAUX	45.5	46.2	47.9	45.5	38.9

Rapport au
ministre des Pêches et des Océans
sur la vérification des comptes
et des états financiers de
L'OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE
pour l'exercice terminé le 30 avril 1991

AUDITOR GENERAL OF CANADA

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU CANADA

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre des Pêches et des Océans

J'ai vérifié le bilan de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce au 30 avril 1991 et les états des résultats et des bénéfices non répartis et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importants dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Office au 30 avril 1991, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus. Conformément aux exigences de la Loi sur la gestion des finances publiques, je déclare qu'à mon avis ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de l'Office dont j'ai eu connaissance au cours de ma vérification des états financiers ont été effectuées, à tous égards importants, conformément à la partie X de la Loi sur la gestion des finances publiques et ses règlements, à la Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce et aux règlements administratifs de l'Office.

Pour le vérificateur général du Canada

Raymond Dubois, FCA
sous-vérificateur général

Ottawa, Canada
le 19 juillet 1991

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

Bilan au 30 avril 1991

	1991	1990
ACTIF		
À court terme		
Encaisse	- $	1 530 515 $
Débiteurs		
Commerce	4 303 373	6 143 049
Autres	1 872 087	1 398 743
Prêt à recevoir (note 3)	69 000	-
Stocks		
Produits finis du poisson	1 265 111	10 487 905
Matériaux d'emballage et accessoires	1 172 973	1 510 070
Frais payés d'avance	82 575	89 801
	8 765 119	21 160 083
Prêt à recevoir (note 3)	592 250	-
Terrains, bâtiments et matériel (note 4)	9 233 190	8 839 341
	18 590 559 $	29 999 424 $
PASSIF		
À court terme		
Dette bancaire	418 218 $	- $
Emprunt (note 6)	69 000	-
Créditeurs	2 077 805	2 864 384
Intérêts courus à payer	3 335	1 051 897
Emprunts auprès du Canada pour le fonds de roulement (note 5)	9 900 000	21 055 819
Provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs	2 089 340	1 734 055
	14 557 698	26 706 155
Emprunt (note 6)	598 000	-
	15 155 698	26 706 155
AVOIR		
Bénéfices non répartis	3 434 861	3 293 269
	18 590 559 $	29 999 424 $

Approuvé par le Conseil:

un Administrateur

un Administrateur

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

État des résultats et des bénéfices non répartis
pour l'exercice terminé le 30 avril 1991

	1991	1990
Ventes		
Domestiques	10 301 775 $	8 642 769 $
Exportation	41 764 929	40 744 330
	52 066 704	49 387 099
Dépenses		
Coût des ventes	44 566 322	41 829 672
Intérêts (note 7)	1 633 522	2 027 250
Amortissement	1 570 199	1 373 197
Traitements et prestations aux employés	1 051 654	1 009 081
Créances irrécouvrables	142 679	62 447
Autres	871 396	1 081 354
	49 835 772	47 383 001
Bénéfice avant la provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs	2 230 932	2 004 098
Provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs	2 089 340	1 734 055
Bénéfice net pour l'exercice	141 592	270 043
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	3 293 269	3 023 226
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	3 434 861 $	3 293 269 $

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

État de l'évolution de la situation financière
pour l'exercice terminé le 30 avril 1991

	1991	1990
Provenance (utilisation) de l'encaisse		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net pour l'exercice	141 592 $	270 043 $
Ajouter (déduire) les éléments sans incidence sur l'encaisse		
Amortissement	1 570 199	1 373 197
Gain lors de la vente d'immobilisations	(26 171)	(22 945)
Variation nette des postes du fonds de roulement ne constituant pas de l'encaisse	9 098 308	1 369 760
Encaisse provenant de l'exploitation	10 783 928	2 990 055
Activités d'investissement		
Prêt à recevoir	(592 250)	-
Additions aux terrains, bâtiments et matériel	(2 009 834)	(2 256 174)
Produit de la vente de terrains, bâtiments et matériel	71 957	40 117
Encaisse utilisée par les activités d'investissement	(2 530 127)	(2 216 057)
Activités de financement		
Emprunt	598 000	-
Augmentation (diminution) des emprunts auprès du Canada pour le fonds de roulement	(11 155 819)	7 055 819
Contributions pour les bâtiments et le matériel	-	28 727
Encaisse provenant (utilisée par) des activités de financement	(10 557 819)	7 084 546
Augmentation (diminution) de la provision pour les paiements définitifs à verser aux pêcheurs	355 285	(6 224 751)
Augmentation (diminution) de l'encaisse au cours de l'exercice	(1 948 733)	1 633 793
Encaisse (dette bancaire) au début de l'exercice	1 530 515	(103 278)
Encaisse (dette bancaire) à la fin de l'exercice	(418 218) $	1 530 515 $

OFFICE DE COMMERCIALISATION DU POISSON D'EAU DOUCE

Notes afférentes aux états financiers
du 30 avril 1991

1. Pouvoirs, objectifs et activités

L'Office a été établi en 1969 par la Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce à titre de société sans capital-actions, en vue de commercialiser, de vendre et d'acheter du poisson ainsi que des produits et des sous-produits du poisson à l'intérieur et à l'extérieur du Canada. L'Office est une société d'État mandataire nommée à la partie I de l'annexe III de la Loi sur la gestion des finances publiques. L'Office est tenu de mener ses opérations sur une base financière autonome. L'ensemble de ses emprunts auprès du Canada et des banques ne peut dépasser $30 millions.

L'Office bénéficie du droit exclusif de commercialiser les produits de la pêche commerciale des provinces qui participent au programme et ce, aux niveaux interprovincial et international. La participation des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de l'Ontario et des Territoires du Nord-Ouest a été établie en vertu d'une entente conclue avec le gouvernement du Canada.

2. Conventions comptables importantes

Stocks

Les stocks de produits finis du poisson sont évalués au moindre du prix coûtant et de la valeur nette de réalisation. Les matériaux d'emballage et accessoires sont évalués au moindre du prix coûtant et de la valeur de remplacement.

Amortissement

L'amortissement est calculé en fonction de la durée prévue d'utilisation des immobilisations selon les méthodes et les taux annuels suivants:

Bâtiments	- Stations lacustres	Amortissement linéaire	5-10 %
	- Usines	Amortissement linéaire	2 1/2 %
Matériel	- Machines et matériel de bureau	Amortissement dégressif	10-40 %
	- Roulant	Amortissement dégressif	30 %
Bacs de livraison du poisson frais		Amortissement linéaire	10 %
Bateaux		Amortissement linéaire	6 2/3 %

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire pendant la durée du bail. Les baux sont d'une durée de 20 ans au maximum.

Paiements aux pêcheurs

L'Office achète le poisson à des prix premiers établis par le Conseil d'administration et le coût de ces achats est compris dans le coût des ventes. Le repère utilisé lors de l'établissement du prix premier se situe ordinairement à 80 % de l'ensemble des paiements (de base et définitifs) que l'Office prévoit devoir verser aux pêcheurs. Après la fin de l'exercice, le Conseil établit, s'il y a lieu, les paiements définitifs à verser aux pêcheurs en fonction des résultats d'exploitation de l'exercice. Les paiements définitifs sont effectués à l'égard des produits achetés au cours de l'exercice et sont donc imputés aux résultats de l'exercice en cours.

Conversion des devises étrangères

Les débiteurs et les créditeurs exprimés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux du change en vigueur à la fin de l'exercice. Les opérations en devises étrangères au cours de l'exercice sont converties au taux en vigueur au moment de l'opération. Les gains et pertes sur change étranger sont compris dans les intérêts débiteurs.

Contributions

Les contributions reçues à l'égard des terrains, bâtiments et matériel sont portées au crédit du coût des éléments d'actif; celles reçues à l'égard des programmes de création d'emploi sont portées au crédit des dépenses de salaires et de traitement.

3. Prêt à recevoir

Le prêt à recevoir est garanti par des terrains, bâtiments et matériel et vient à échéance en 1995.

4. Terrains, bâtiments et matériel

	1991			1990
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrains	263 065 $	- $	263 065 $	263 065 $
Bâtiments	6 268 397	2 955 491	3 312 906	3 096 887
Matériel	11 972 981	7 481 810	4 491 171	4 400 200
Bacs de livraison du poisson frais	2 631 092	2 071 213	559 879	647 389
Bateaux	66 820	21 096	45 724	47 881
Améliorations locatives	422 499	409 065	13 434	24 367
Construction en cours	547 011	-	547 011	359 552
	22 171 865 $	12 938 675 $	9 233 190 $	8 839 341 $

5. Emprunts auprès du Canada pour le fonds de roulement

Ces emprunts sont consentis en vertu de l'article 16(1) de la Loi et portent intérêt à 10,96 % (11,49 % en 1990). Ils sont garantis par des billets à ordre.

6. Emprunt

L'emprunt est remboursable par versements mensuels de 5 000 $ U.S. et porte intérêt à 9%. L'emprunt n'est pas garanti et vient à échéance en 1995.

7. Intérêts débiteurs

	1991	1990
Intérêts sur les emprunts auprès du Canada pour le fonds de roulement	2 086 039 $	2 054 426 $
Intérêts sur l'emprunt	24 121	-
Pertes sur change étranger	1 609	60 874
Intérêts créditeurs	(478 247)	(88 050)
	1 633 522 $	2 027 250 $

8. Impôts sur le revenu

L'Office peut déduire aux fins de l'impôt une partie de son allocation du coût en capital admissible; elle n'a donc aucun revenu imposable pour l'exercice. Au 30 avril 1990, l'excédent de la fraction non amortie du coût en capital sur la valeur comptable nette des terrains, bâtiments et matériel, qui se chiffrait à 2 560 840 $ (2 702 432 $ en 1990), peut servir à réduire le revenu imposable des exercices ultérieurs.

9. Rémunération à des représentants étrangers

Au cours de l'exercice, l'Office a versé des sommes totalisant 726 529 $ (766 964 $ en 1990) aux représentants de vente étrangers qui suivent : Frohman International, Juhl Brokerage Incorporation, Associated Marketing Services Inc., R.M. Sloan Co., G&G Food Sales Company, Benolken Brokerage Company, X. Sea. Lnt International Corp., Performance Foods, Bocar Enterprises, Great Lakes Marketing, McMahon & MacDonald Food Brokers, D.B. Clark Sales; Kohlman Sales Co. (É.U.); I. LeGrand H. Malo et Cie (France); Lejos Oy (Finlande); AB.P. Jorgensen (Suède); et Rud Kanzow Gmbh & Co. (Allemagne);

10. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassifiés afin d'être conformes avec la présentation de l'exercice en cours.